



— SPORT EN ENTREPRISE

Faire du sport une force
pour votre entreprise.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

ENCORE UNE PREUVE *du pouvoir du collectif*

VOS ENJEUX

Développer une pratique sportive régulière chez vos salariés peut avoir de nombreux impacts positifs.

- **Sur leur sérénité** : les salariés les plus sportifs résistent mieux au stress.
- **Sur leur motivation** : l'accès au sport en entreprise améliore la marque employeur, l'engagement des salariés.
- **Sur leur condition physique** : la pratique régulière d'une activité physique améliore la santé.
- **Sur leur présence en entreprise** : le risque de maladies est réduit et les jours d'absence aussi.
- **Et sur leur productivité*** : entre +6% et +9% d'augmentation de productivité pour un salarié sédentaire pratiquant régulièrement une activité physique ou sportive.

* Etude nationale et internationale sur l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société réalisée en 2015 par le MEDEF et le Comité National Olympique et Sportif Français.



NOS CONVICTIONS

Chez Harmonie Mutuelle, nous sommes convaincus que **les dirigeants d'entreprise ont tout à gagner en intégrant le sport dans leur entreprise**, pour favoriser la performance, le bien-être et la cohésion des collaboratrices et collaborateurs.

D'autant plus que l'activité physique en entreprise, offerte aux salariés, **n'est plus considérée comme un avantage en nature depuis décembre 2019** (absence de charges sociales sur ces dépenses).

*Reste à faire les bons choix,
tant les solutions pour développer la pratique sportive sont nombreuses.*



NOTRE SOLUTION SPORT EN ENTREPRISE

En partenariat avec la FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise), nous mettons à votre disposition une solution clé en main pour vous accompagner dans l'élaboration de votre politique sportive.



UNE SOLUTION ACTIVABLE À TOUT MOMENT



ÉTUDE DU BESOIN

Objectifs managériaux de l'entreprise, attentes des salariés, enveloppe budgétaire, cadre juridique...



CHOIX DE SERVICES SPORTIFS

Encadrement de séances sportives par des coaches certifiés, organisation d'événements sportifs, accompagnement à la création d'une salle de sport dans l'entreprise.



MISE EN ŒUVRE

Recherche d'infrastructures, mise à disposition de coaches sportifs certifiés, facturation unique, assurances pour les salariés et l'entreprise.



ÉVALUATION

Définition des modalités et fréquence avec l'entreprise, pilotage de l'évaluation, reporting et propositions d'évolutions.



LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

Vous aider à faire le bon choix en matière de services sportifs et vous simplifier la mise en œuvre.



Bénéficiaire de l'exécution professionnelle de la FFSE à tous les stades de votre projet.



Choisir les services les plus adaptés à votre contexte et à vos enjeux parmi plus de 25 disciplines sportives : course à pied, sports aquatiques, musculation...



Confier et concrétiser votre projet en toute sécurité, la FFSE assurant la personne morale et la personne physique lors d'une affiliation.



Nourrir votre marque employeur par des actions concrètes en faveur du bien-être au travail.



LES BÉNÉFICES POUR LES SALARIÉS

Bénéficiaire d'une offre sport à portée de main !



Plus de facilité pour pratiquer une activité sportive avec des prestations sur le site de l'entreprise.



Des disciplines accessibles à tous, sans certificat médical.



Un encadrement de la pratique sportive par des professionnels qualifiés.



Une opportunité de prendre soin de sa santé et d'agir pour un meilleur équilibre pro/perso.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

UN PARTENARIAT INÉDIT AVEC LA FFSE

La FFSE est une Fédération multisports, affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et agréée par le Ministère chargé des Sports. Elle accompagne plus de 2 000 entreprises et de 40 000 licenciés.



UN AVANTAGE TARIFAIRE EXCLUSIF

- 10% a minima sur 3 services sportifs* du catalogue de la FFSE pour les entreprises clientes d'Harmonie mutuelle.

HARMONIE MUTUELLE, PARTENAIRE SANTÉ

Nous soutenons de nombreuses manifestations sportives tout au long de l'année et partout en France. Partenaire titre du Semi Marathon de Paris et de l'ensemble des courses «Run in» (Marseille, Reims et Mont-Saint-Michel) venant répondre à des enjeux d'inclusion, de solidarité et de proximité.

** Interventions de coaches sportifs, accompagnement à la création d'une salle de sport, événementiel sportif intra-entreprise.*



VOUS AUSSI, FAITES DU CAPITAL HUMAIN DE VOTRE ENTREPRISE

UN CAPITAL DE RÉUSSITE

Témoignage de Frédéric DELANNOY, Directeur Technique National FFSE et Florent DUPAS, Directeur Marketing Entreprises Harmonie mutuelle

Pourquoi faire entrer le sport dans l'entreprise ?

F. Dupas > Dans un contexte incertain et mouvant, les entreprises cherchent continuellement à mieux **protéger l'équilibre et le bien-être de leurs équipes**. Et parmi tous les leviers activables, faciliter la pratique sportive chez les salariés est souvent une solution qui fait consensus et dont les bienfaits sur la santé et la sérénité sont évidents. Les freins étaient plutôt à chercher du côté fiscal et juridique... Mais ce sera en partie levé puisque depuis une circulaire de décembre 2019, une entreprise qui offre à ses salariés l'accès à un équipement sportif n'aura plus à s'acquitter de charges sociales sur ces dépenses.

Intégrer le sport dans son entreprise, c'est compliqué ?

F. Delannoy > Rien de compliqué pour peu que l'on respecte une démarche cohérente. Il faut d'abord se poser la question des **objectifs recherchés** : santé des collaborateurs, cohésion, compétitivité, bien-être, Il faut également s'assurer d'une adhésion minimale des salariés ou travailler sur les motivations en amont. Et puis, il est bon de **se faire accompagner par des professionnels qui maîtrisent l'outil sportif et qui comprennent les entreprises**. C'est la particularité de notre fédération qui forment les coaches à une bonne appréhension des entreprises. Enfin, il faut choisir des activités qui puissent répondre à la diversité

des attentes des collaborateurs et aux réalités organisationnelles des entreprises (installations ou non, douches ou non, ...)

Quelles solutions proposez-vous avec Harmonie mutuelle ?

F. Dupas > Avec notre partenaire FFSE, nos clients peuvent bénéficier d'une **offre sur mesure afin d'intégrer efficacement l'activité physique au sein de leur entreprise, en bénéficiant d'un avantage tarifaire exclusif !** Nous proposons 3 solutions : l'intervention de coaches sur site, l'accompagnement à la création d'une salle de sport et la mise en place d'événementiel sportif interne. Et un très large panel d'activités physiques pour répondre aux différents besoins : course à pied, cyclisme, activités aquatiques, sports d'adresse, sports collectifs, arts martiaux, activités gymniques, fitness/musculation, ...

Comment accompagnez-vous une entreprise ?

F. Delannoy > La Fédération accompagne les entreprises de A à Z : de la conception d'une politique sportive (objectifs de l'entreprise, sondage des salariés, sélection des activités), à sa réalisation (mise en place d'animateurs sportifs, créneaux et lieux de la pratique) et jusqu'à son évaluation (pour faire évoluer le cas échéant les activités). La **Fédération sécurise juridiquement la pratique en proposant un système d'adhésion et d'assurance** des entreprises et des pratiquant-e-s.

Le rôle de notre fédération est vraiment d'alléger au maximum la charge de travail des entreprises dans la mise en place d'activités physiques ou sportives de leurs collaborateurs.

Quelles retombées pour l'entreprise ?

F. Delannoy > Les études sur les retombées économiques d'un tel investissement des entreprises sont maintenant nombreuses.

Je retiendrai deux points de toutes ces enquêtes :
1/ Toutes les études montrent qu'une entreprise qui a investi dans la pratique sportive de ses collaborateurs en tire forcément un bénéfice. Les **gains de productivité, la diminution des absences** et la réduction de leur durée varient d'une étude à l'autre mais sont toujours positifs.

2/ En 2018, Une enquête OPINION WAY indiquait que 100% des chefs d'entreprises qui ont initié des activités physiques et sportives pour leurs salariés recommanderaient à leurs confrères de se lancer !



Retrouvez d'autres témoignages sur :

➤ [avanconscollectif-entreprises.fr](https://www.avanconscollectif-entreprises.fr)

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15 - Fédération Française du Sport d'Entreprise, association Loi 1901, immatriculée sous le numéro SIREN 425 129 343, dont le siège social est situé : 28 Rue Rosenwald, 75015 Paris - 3457A-0220_CAAU - TheLINKS.fr - 190578 - Mars 2020 - Crédits photos: Getty Images. Document commercial.



Harmonie
mutuelle

GRUPE vyv

AVANÇONS collectif